



1205836002

DATE DEPOT :	2012-06-26
NUMERO DE DEPOT :	2012R058277
N° GESTION :	2012B13315
N° SIREN :	501091953
DENOMINATION :	4 M COMPAGNIE
ADRESSE :	2 bis rue Dupont de l'Eure 75020 Paris
DATE D'ACTE :	2012/01/31
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL D'UN GREFFE EXTERIEURMOD

4 M Compagnie

Société à responsabilité limitée
au capital de 300.100 euros

Siège social : ZA Route de Fécamp - BP 9
76110 BRETTEVILLE DU GRAND CAUX

B 501 091 953 RCS LE HAVRE



**PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 31 JANVIER 2012**

L'an deux Mill douze,
et le mardi trente et un janvier à dix-sept heures,

les associés se sont réunis au siège de la société, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Mme Chantal SERRE, propriétaire de quine mille cinq parts, ci	15.005 parts
- M. Marc LE COZ propriétaire de quine mille cinq parts, ci	<u>15.005 parts</u>
Total des parts présentes ou représentées : sur les trente mille dix parts composant le capital social.	30.010 parts

Mme Chantal SERRE, préside la séance en qualité de gérante associée.

La Présidente constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation,
- le rapport de la gérance,
- le texte des projets de résolutions.

La Présidente déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis la Présidente rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis la Présidente donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance décide de transférer le siège social de la ZA Route de Fécamp - BP 9 - 76110 BRETTEVILLE DU GRAND CAUX au 2 bis rue Dupont de l'Eure - 75020 PARIS, à compter du 1^{er} février 2012.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE 4 – Siège social

Le siège social est fixé :

2 bis rue Dupont de l'Eure – 75020 PARIS

Le reste de l'article sans changement.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-huit heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérante et par tous les associés.

Mme Chantal SERRE
Gérante associée

M. Marc LE COZ
Associé